	Article D. 441 I.1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture dont le terme est échu					Article D. 441 I.2° : Factures émises non réglées à la date de clôture dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées					1					1
Montant total des factures concernées TTC			1 046						168	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC			1,0%							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC									0,06 %	
(B) Factures du (A) relatives à des dettes ou des créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre de factures exclues										
Montant total des factures exclues (HT)										
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuels ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code du commerce)										
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiement	( ) Délais contractuels (préciser) ( ) Délais légaux (préciser)					( ) Délais contractuels (préciser) ( ) Délais légaux (préciser)				

Total achats TTC (y compris avoirs)
109733,04